

# Concours de photographie 2013 de l'AIM

Aux membres de l'AIM :

Les membres de l'AIM forment un groupe diversifié. Nous provenons de différents endroits géographiques, représentons un arc-en-ciel d'origines ethniques et nationales et parlons même une pléthore de langues différentes. Vous œuvrez dans nombre de domaines, travaillez fort pour gagner votre salaire et êtes bons dans ce que vous faites. VOUS êtes membres de l'AIM!

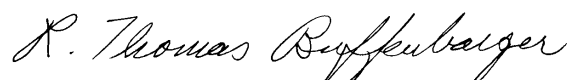
Chaque année, le syndicat rend hommage à des travailleuses et travailleurs dans son Calendrier de l'AIM. Et qui de mieux que vous pour capter l'essence même de votre travail que vous? Chaque mois du calendrier met en vedette des photographies de membres au travail. Dans le calendrier de cette année, nous souhaitons publier des photos prises par des membres de l'AIM d'autres membres de l'AIM dans différents milieux de travail représentés par l'AIM.

Inutile de mentionner que nous ne pourrions publier un calendrier de l'AIM sans votre participation. Inscrivez-vous dès aujourd'hui au concours de photographie 2013 de l'AIM! Des photographies inscrites à ce concours seront publiées dans le calendrier 2014 de l'AIM. Les gagnants des premier, deuxième et troisième prix ainsi que les récipiendaires de mentions honorables toucheront un prix en argent.

Nous sommes fiers d'ajouter que deux dollars de la vente de chaque calendrier seront remis en don à l'organisation Guide Dogs of America (un organisme parrainé par l'AIM qui fournit gratuitement des chiens-guides et de la formation aux personnes aveugles).

Alors, sortez votre appareil photo et captez vos confrères et consœurs en pleine action. En vous inscrivant au concours de photographie de l'AIM, vous contribuerez à faire du calendrier de 2014 un succès inégalé. Bonne chance!

En toute fraternité,



R. Thomas Buffenbarger  
Président international

RTB/tc  
P.j.

## Formulaire d'inscription au concours de photographie 2013 de l'AIM

<b>NOM</b>	
<b>ADRESSE CIVIQUE</b>	
<b>VILLE, PROVINCE</b>	
<b>CODE POSTAL</b>	
<b>TÉLÉPHONE</b>	
<b>COURRIEL</b>	
<b>VPG TERRITORIAL</b>	
<b>SECTION LOCALE</b>	
<b>EMPLOYEUR ET ADRESSE</b>	
<b>TITRE DE LA PHOTO</b>	
<b>DESCRIPTION DE LA PHOTO</b>	

## Décharge et autorisation à publier

Dans le cadre du concours de photographie 2013 de l'AIM, et en contrepartie de ma satisfaction de voir ma photographie publiée dans un document imprimé ou électronique publié par l'AIM, j'autorise et concède (nous autorisons et concédons) à l'AIM l'utilisation illimitée des photographies que j'ai (nous avons) soumises. Je reconnais (Nous reconnaissons) que l'AIM ou ses représentants ne me (nous) verseront aucune forme de rémunération en échange de l'utilisation des photographies que j'ai (nous avons) fournies.

Chacune des personnes identifiables dans les photographies inscrites ont signé ci-dessous pour attester leur consentement inconditionnel autorisant l'AIM à faire une utilisation illimitée des images figurant dans les photographies.

J'ai (Nous avons) personnellement été présent(s) au moment où ces signatures ont été apposées et atteste (attestons) leur validité.

**À dactylographier ou écrire en lettres moulées.**

<b>Date</b>			
<b>Signature (par la personne ayant inscrit la photo) et numéro de carte AIM</b>			
Signature des personnes identifiables dans la photographie inscrite :			
<b>Nom – Pers. n° 1 N° de carte AIM</b>		<b>Nom – Pers. n° 6 N° de carte AIM</b>	
<b>Nom – Pers. n° 2 N° de carte AIM</b>		<b>Nom – Pers. n° 7 N° de carte AIM</b>	
<b>Nom – Pers. n° 3 N° de carte AIM</b>		<b>Nom – Pers. n° 8 N° de carte AIM</b>	
<b>Nom – Pers. n° 4 N° de carte AIM</b>		<b>Nom – Pers. n° 9 N° de carte AIM</b>	
<b>Nom – Pers. n° 5 N° de carte AIM</b>		<b>Nom – Pers. n° 10 N° de carte AIM</b>	

# Règlements

1. Chaque photographie doit être le fruit du travail de la personne qui l'inscrit au concours et cette personne doit être membre en règle de l'AIM. La personne photographiée doit également être membre en règle de l'AIM.
2. Tout membre en règle de l'AIM peut inscrire **une** photographie au concours. Les photographies doivent être accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone du(de la) photographe.
3. Les participant(e)s doivent utiliser le formulaire d'inscription pour fournir une brève légende et une note explicative sur leur photographie. Le formulaire d'inscription doit être rempli en entier. Les informations soumises seront utilisées pour la légende de la photo et de crédit photographe sur le calendrier 2014, si l'entrée gagne.
4. Un formulaire d'inscription au concours officiel et un formulaire de décharge et d'autorisation à publier doivent accompagner la photographie soumise. Il est possible de se procurer ces documents du service des communications de l'AIM par écrit (adresse : IAM Photo Contest, Communications Department, 9000 Machinists Place, Upper Marlboro, MD 20772-2687) ou en ligne sur <http://www.goiam.org/photocontest>.
5. Le(La) photographe et la(les) personne(s) photographiée(s) devront signer le formulaire de décharge et d'autorisation à publier afin que la photographie inscrite au concours soit admissible. Le(La) photographe est responsable d'obtenir les décharges nécessaires des personnes identifiables dans la photographie.
6. Les photographies peuvent être soumises sur pellicule ou en format numérique. Les photographies sur pellicule, d'un format maximal de 5 po x 7 po, doivent être soumises sans fini passe-partout ou encadrement. Un négatif doit être inclus avec toute photographie inscrite au concours.

Les photographies numériques doivent être prises à une résolution minimale de 3 mégapixels et au réglage « fin ». *Les photos à basse résolution pourraient être refusées.* Elles doivent être enregistrées sur un CD. La fonction de timbre horodateur de l'appareil photo doit être désactivée. Les photographies numériques doivent être soumises en format .jpg et ne doivent pas avoir été retouchées à l'aide de logiciels informatiques.

7. Le concours a pour thème « Les membres de l'AIM au travail ». Les photographies doivent illustrer des membres de l'AIM au travail et avoir été prises au naturel. Les photographies inscrites seront évaluées en fonction de leur attrait, leur contenu et leur qualité photographique. La décision du jury sera finale.
8. Si l'employeur interdit la prise de photos dans le milieu de travail, des photos de membres participant à des activités syndicales, comme un projet de service communautaire, peuvent être soumises.
9. Bien que l'AIM fasse preuve du plus grand soin dans la manipulation de toutes les photographies soumises, elle ne peut se porter responsable de toute photographie endommagée ou perdue pendant le transport et n'assume donc aucune responsabilité quant aux photographies inscrites.
10. Les participant(e)s au concours concèdent à l'AIM le droit d'utiliser, sans rémunération supplémentaire, leurs photographies dans les documents imprimés et électroniques qu'elle produit pour promouvoir le syndicalisme. Les photographies ne seront pas retournées et demeureront la propriété de l'AIM.
11. Les membres d'un jury indépendant seront choisis par un représentant de l'AIM. Le jury indépendant aura pour mandat de déterminer les gagnants du concours.
12. Le jury du concours remettra des prix en argent de 500 \$, 300 \$ et 200 \$ respectivement aux photographes ayant pris les trois photographies

jugées les meilleures. Il décernera également des prix de mentions honorables de 25 \$.

13. Toutes les photographies seront jugées sans que leur auteur soit connu. Les photographies et les formulaires d'inscription seront numérotés sur réception.
14. La date limite pour s'inscrire au concours est le 10 mai 2013. Les noms des gagnants seront annoncés à l'automne 2013.
15. L'AIM publiera les noms des gagnants dans son calendrier de 2014.
16. En inscrivant une photographie, le(la) participant(e) est réputé(e) avoir consenti à toutes les modalités décrites ci-dessus.
17. Les photos doivent être soumises à :  
IAM Photo Contest  
IAM Communications Dept.  
9000 Machinists Place  
Upper Marlboro, MD 20772

# Conseils photographiques

- Si vous utilisez un appareil photo numérique, désactivez la fonction d'heure système et réglez à la résolution à élevée ou fine.
- Une photographie où le sujet n'a pas l'air au naturel ne passera pas très bien dans ce concours. Le jury ne souhaite pas voir des personnes courir après l'appareil photo.
- Posez votre sujet en action. Les photographies d'action capteront l'attention du jury.
- Approchez-vous de l'action. La photographie doit clairement illustrer que ce fait le sujet.
- Tenez compte de l'arrière-plan au moment de prendre votre photographie. Vous ne voulez pas saisir des images donnant l'impression que des arbres poussent de la tête des gens.
- Observez les lieux sans appareil photo avant de prendre une photo. Faites-vous une image mentale de la photographie que vous comptez prendre.
- Planifiez les prises que vous souhaitez prendre à l'avance afin d'être prêt(e) à agir à temps une fois que l'action commence.
- Évitez les clichés photographiques. Soyez à la recherche de nouveaux angles de prise et trouvez différentes façons d'illustrer des concepts connus.
- Assurez-vous que le visage du sujet apparaît dans la photographie. Ne prenez pas votre sujet de dos.
- Bien que les règlements du concours ne vous permettent d'inscrire qu'une seule photographie, prenez-en plusieurs. Ainsi, vous pourrez choisir la meilleure parmi un large éventail pour le concours.

- Puisqu'il s'agit du calendrier de l'AIM, ce serait une excellente idée de prendre en photo des membres portant un casque ou une chemise arborant le logo de l'AIM.
  
- Assurez-vous que la(les) personne(s) que vous photographiez porte(nt) l'équipement de protection approprié et respecte(nt) toutes les procédures de sécurité en vigueur.